Le VEDAG: une faîtière riche d'histoire et clairvoyante en matière de santé publique

Christoph Ramstein, co-président du VEDAG

Historique

Les racines du VEDAG remontent à l'association «Ärztlicher Centralverein» créée en 1870 et regroupant à l'origine, outre les 17 sociétés cantonales médicales de Suisse allemande, également le canton de Neuchâtel.

En 1874, le «Ärztlicher Centralverein» (appelé dès 1931 VEDAG) a mis en chantier un long processus en collaboration avec la SMSR (Société Médicale de la Suisse Romande), qui devait aboutir le 15 décembre 1901 à la fondation de la FMH actuelle. Les différences historiques et culturelles entre la Suisse romande et la Suisse alémanique ont également marqué l'histoire du corps médical, un contraste perceptible jusqu'à ce jour [1].

Activités et intérêts du VEDAG au XXe siècle …

Au cours de ces vingt dernières années, le VEDAG s'est occupé des thèmes suivants:

Critères EAE

L'ancien Concordat des assureurs maladie suisses appliquait les critères EAE de manière très différente selon les cantons. L'impact des critères EAE sur les médecins concernés n'a été reconnu ni par la Chambre médicale ni par le Comité central. De ce fait, le VEDAG a offert un soutien accru aux organisations privées, telles que la Consano (www.consano.ch), qui s'occupaient de ces problèmes de manière approfondie.

Dispensation de médicaments par les médecins

Le VEDAG s'engage, dans l'intérêt des patients, pour le maintien de la liberté de choix des canaux de distribution existants.

Coordination des négociations tarifaires cantonales

L'introduction annoncée du TARMED a incité le VEDAG à fonder le «G 7» (plus tard CCM). Ce groupe a effectué des travaux de coordination et soutenu l'ensemble des cantons dans les négociations tarifaires. Les centres fiduciaires ont été institués dans ce contexte, en collaboration avec la société NewIndex SA, aux fins de garantir la parité des données.

… et au XXIe siècle

En sa qualité d'organisation faîtière, le VEDAG continue et continuera de défendre les demandes fondamentales de politique professionnelle émanant de sa base, aussi bien à la Chambre médicale qu'à l'Assemblée des délégués de la FMH, nouvellement fondée. Le VEDAG revêt souvent le rôle d'avocat du diable, ce qui le met en opposition à d'autres groupements parfois trop enfermés dans le carcan de la sauvegarde des droits acquis. Les problèmes pratiques de politique de santé auxquels les présidents cantonaux sont directement confrontés font l'objet de débats au sein du VEDAG aux fins de trouver des solutions. Une des requêtes principales du VEDAG concerne la politique des médecins en matière de qualité. La Chambre médicale 2005 a accepté que le projet mis au point à la journée de réflexion 2003 avec le groupe de travail GTQ I [2] du VEDAG soit transféré dans le domaine DDQ de la FMH. En automne 2007, le VEDAG a élaboré un document de travail intitulé «La qualité au cabinet médical: modèle étatique versus modèle basé sur la concurrence» (trad. FMH), qui est maintenant examiné par le groupe de travail GTQ II.

Les journées de réflexion des années précédentes ont donné lieu à d'autres documents de position du VEDAG [3].

Périodique «Sprechstunde» et magazine «Politik + Patient»

Le périodique «Sprechstunde» paraît depuis 1971 sous le patronage du VEDAG; cette revue officielle des médecins destinée aux patients (www.sprechzimmer.ch) contient des informations sur des thèmes actuels de médecine et de politique de santé.

Depuis 2006, le VEDAG publie en outre le magazine politique «Politik + Patient» qui approfondit les demandes formulées par le corps médical en matière de politique de santé et qui s'adresse aussi bien à nos patients qu'à nos parlementaires cantonaux et fédéraux.

1 Brunner HH. Les 100 ans de la FMH. Bull Méd Suisses. 2001: 82(51-52):2666-73.

2 Peltenburg M, Kernen H, Schneider P, von Below GC, Waldis G, Vogel HA, et al. La qualité: une interaction de toutes les forces en présence dans le domaine médical. Bull Méd Suisses. 2005;86(20): 1216-20.

3 VEDAG. La politique de la santé selon les médecins suisses. Bull Méd Suisses. 2004;85(31):1602-5.

Correspondance:
Dr Christoph Ramstein
Marktgasse 39
CH-4600 Olten

christoph.ramstein@hin.ch